



RECEPISSE DE DECLARATION N°022/RDA/J12/SAAJP DU 14 MAI 2014 / AGREMENT MINREX N°0005061/DIPL/D3/SDCD/ONG DU 02 OCT. 2014

## ARRETE N° 00013023 / PFACNU / NO DU 20<sup>th</sup> September 2020

Portant ouverture d'un concours pour le recrutement, au Cameroun (Région du Nord Ouest), de Diplomates Juniors, Députés Juniors, Miss, Ambassadeurs Juniors et Sénateurs Juniors du Cameroun pour les Nations Unies, au titre de l'exercice social 2020 – 2021

### LE PRESIDENT FONDATEUR DE L'ASSOCIATION CAMEROUNAISE POUR LES NATIONS UNIES :

- ✓ Vu les Statuts de la Fédération Mondiale des Associations pour les Nations Unies basée à Genève, en Suisse et à New York, aux Etats Unis, organisant la création des Associations pour les Nations Unies à travers le Monde ;
- ✓ Vu la Constitution de la République du Cameroun, consacrant la loi sur la liberté d'Association entre Camerounais et citoyens du monde ;
- ✓ Vu les Statuts de l'Association Camerounaise pour les Nations Unies consacrés par le Récépissé déclaration N°022/RDA/J12/SAAJP du 14 mai 2014, modifiés et complétés par la reconnaissance juridique d'un nouveau bureau d'Association N°051/RJNBA/J12 du 13 décembre 2018 ;
- ✓ Vu la lettre d'enregistrement de l'Association Camerounaise pour les Nations Unies au Ministère des Relations Extérieures N°0005061/DIPL/D3/SDCD/ONG du 02 Octobre 2014 ;
- ✓ Vu la lettre d'enregistrement de l'Association Camerounaise pour les Nations Unies au Ministère des Arts et de la Culture N°1807/L/MINAC/SG/DDPA/SDAVI/SADL/019 du 21 Août 2019
- ✓ Considérant la nécessité de plaider au renforcement de la mise en œuvre des Résolutions 2250 (2015) et 1325 (2000) des Nations Unies !
- ✓ Considérant la nécessité de continuer de promouvoir l'Agenda 2030 des Nations Unies, les idéaux des Nations Unies et les valeurs républicaines auprès de la jeunesse

## A R R E T E

#### Article 1 : Un concours pour le recrutement de :

- a) (50) Diplomates Juniors du Cameroun pour les Nations (10-14ans)
  - b) (45) Députés Juniors du Cameroun pour les Nations Unies (15-20ans)
  - c) (45) Ambassadeurs Juniors du Cameroun pour les Nations Unies (21-24ans)
  - d) (45) Sénateurs Juniors du Cameroun pour les Nations Unies (25-36ans)
  - e) 17 Miss Nations Unies du Cameroun dont le programme est joint en annexe, est ouvert au titre de l'exercice social 2021 - 2022
- ✓ Les places offertes au concours sont réparties ainsi qu'il suit :
    - o 55% Filles
    - o 45% Garçons

#### Article 2 : Peuvent faire acte de candidature, les camerounais et ressortissants d'autres pays convaincus des valeurs et idéaux des Nations Unies, sans distinction de langue, de religions, remplissant les conditions suivantes :

- o Etre élève ou étudiant au Cameroun ou à l'étranger
- o Etre âgé entre 10 et 36 ans
- o Parler et écrire l'une des 6 langues des Nations Unies
- o Accord parental pour mineur

#### Article 3 :

- Chaque candidat devra préalablement se préinscrire sur le site web officiel [www.acnu.cm](http://www.acnu.cm) dans le programme pour lequel il aura choisi de concourir
- Les droits de participation au concours s'élèvent à dix mille francs (10.000 frs CFA)
- Les candidats s'acquittent de leurs droits d'inscription exclusivement auprès de Eco Bank dans le compte de l'Association Camerounaise pour les Nations Unies (Nom de compte : ACNU ; Numéro du Compte : 0140132626843301 ou par Mobile Money 679056738 /Orange Money au numéro 656052454 contre reçu de dépôt ou capture d'écran après dépôt)
- L'ACNU n'est pas responsable des transactions financières faites en marge du canevas ainsi fixé

Tél : 655 517 888\679 056 738 / [www.acnu.cm](http://www.acnu.cm) / [acnu\\_bureau@yahoo.fr](mailto:acnu_bureau@yahoo.fr) /

[www.infosconcourseducation.com](http://www.infosconcourseducation.com)

- Les candidats déposent leurs dossiers complets en copie avancée sur [nkepogodwill@gmail.com](mailto:nkepogodwill@gmail.com) et [acnu\\_bureau@yahoo.fr](mailto:acnu_bureau@yahoo.fr) et le dossier physique le jour de l'évaluation auprès des Chefs de Centre d'évaluation.
- La date limite ce **30 Novembre 2020**.
- Tous les dossiers doivent parvenir dans la boîte mail de l'ACNU ci-dessus indiquée trois jours• (72heures) avant le passage des épreuves écrites et orales
- Les dossiers de candidatures visés à l'alinéa ci-dessus comprennent :
  - o Demande d'intégration adressée au Président ACNU
  - o Curriculum Vitae
  - o Photocopie pièce d'identité (CNI, passeport, carte d'élève ou étudiant)
  - o Copie certifiée du diplôme (ou attestation, bordereau de réussite, Bulletin de notes) requis pour chaque programme
  - o Demi-photo 4x4 numérique format passeport
  - o Reçu des frais de concours (10,000FCFA)
  - o Accord parental pour mineur
- Seuls les dossiers des candidats inscrits sur le site seront étudiés de même que seuls les candidats inscrits sur le site seront autorisés à concourir, les dossiers incomplets seront automatiquement rejetés.
- Les épreuves d'admissibilités auront lieu dans les différents chefs-lieux de départements de la région, les jours ci-après
  - o 10eme –14eme Decembre 2020, 10h00- 16h00
- L'heure limite d'accès dans les salles est fixée à 9h
- Les épreuves porteront sur :
  - ✓ Les Institutions Républicaines : (Assemblée Nationale, Présidence /Gouvernement de la République, Cour Suprême/Constitutionnelle), Coeff.4
  - ✓ Les Institutions de Coopération Internationales (Ambassades, Consulats, Organisations Internationales), Coeff.4
  - ✓ La Charte et l'Agenda 2030 des Nations Unies : les idéaux et Objectifs du développement durable de l'ONU, Coeff.12

**Article 4 :** Toute fraude constatée avant, pendant ou après le déroulement du concours entraine l'exclusion du candidat et la sanction des responsables conformément au règlement intérieur de l'ACNU.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera enregistré, archivé et largement diffusé auprès des Chefs d'établissements scolaires et universitaires pour l'information des élèves et étudiants, par une équipe spécialement agréée (Badge d'identification, Ordre de mission) et en charge de l'organisation du présent concours.

Pièces Jointes :

- ✓ Récépissé déclaration
- ✓ Reconnaissance juridique Nouveau bureau
- ✓ Décision Nomination SR Nord Ouest

Le Président Fondateur



**MBESSE AWOMO FRANCOIS**  
Lauret IVLP (US Department of state-USA)